
@CTES : Le contrôle de légalité dématérialisé avec le CdG62





La dématérialisation du contrôle de légalité : Le protocole @CTES

L'ACRONYME @CTES DÉSIGNE LE SYSTÈME D'INFORMATION DESTINÉ À METTRE EN ŒUVRE LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ. SA COMPOSITION EST DOUBLE.

D'une part, il comporte un « réseau de collecte » accessible par Internet via des services en ligne proposés par des opérateurs de transmission exploitant un dispositif homologué par le ministère de l'intérieur, qui permet aux collectivités émettrices de transmettre par voie électronique au représentant de l'État dans le département les actes soumis au contrôle de légalité.

D'autre part, @CTES désigne l'application métier permettant aux agents des préfectures, des sous-préfectures et des services déconcentrés de l'État d'opérer sur écran le contrôle des actes transmis par voie électronique. Le déploiement de l'application @CTES a été initié en mars 2004.



3 étapes clés



DÉLIBÉRER AU SEIN DE VOTRE CONSEIL



CONVENTIONNER AVEC LA PRÉFECTURE OU LA SOUS-PRÉFECTURE ET LE CDG62



OBTENIR UN CERTIFICAT RGS**

Collectivité

Tiers de télétransmission

Contrôle de légalité



Déposer

Prendre

Le pack d'accompagnement

Performance et agilité



- Un système mutualisé
- Une expertise technique

AFIN D'AIDER LES COLLECTIVITÉS DU PAS-DE-CALAIS, LE CDG62 LES ACCOMPAGNE PAS À PAS DANS LEUR DÉMARCHE DE DÉMATÉRIALISATION DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ.

Des outils mutualisés et libres



Dépôt des actes pour validation
Envoi - Retour tiers de
télétransmission

Validation - Impression
Signature électronique

Envoi - Retour du contrôle
de légalité (CL)

Nos prestations



Pastell

SLOW



Pastell

i parapheur

SLOW



2 options possibles :
Dépôt au CL avec ou sans
i parapheur

en fonction d'un devis personnalisé

Ingénierie + Formation
+ Paramétrage

Comment ça marche ?

Vous pouvez bénéficier de cet accompagnement en contactant Cédric DIEVART, au 03 21 52 99 50 ou au 07 89 78 95 08 usagesnumeriques@cdg62.fr

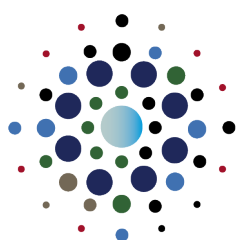
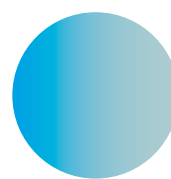
**Collectivité
Etablissement public**

50€/heure

par conventionnement

Le Centre de Gestion de la FPT
du Pas-de-Calais vous accueille :

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h00
Tel. : 03 21 52 99 50
Fax : 03 21 52 01 62



www.cdg62.fr/

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS